

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 30 Juin 2017

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le 30 juin 2017 à 18h.30, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Aurélie HUET, Magalie BANSE, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX.

Absents excusés : Yvon CIMBE (procuration à Géry HERMANT) Laurye LALLEMANT (procuration à Jean-Marie BACQUET), Sylvain SAKALOWSKI

Absents : Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET

-=-=-

Le Conseil Municipal commence par adopter le compte rendu de la réunion du 22 mai 2017 avant d'autoriser le Maire à inscrire une question complémentaire à l'ordre du jour.

Yannick HERBET précise ensuite que la date de la présente séance a été imposée par la Préfecture afin de respecter les délais prévus au Code Electoral pour les élections sénatoriales.

**1) Désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales**

Les élections sénatoriales se dérouleront à Lille le Dimanche 24 septembre 2017 ; les délégués des Conseils Municipaux figurent parmi les « grands » électeurs appelés à participer à ce scrutin.

Le nombre de délégués à désigner est fixé en fonction de la strate de population de la commune ; s'agissant de Beauvois en Cambrésis, il conviendra de désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

L'élection des titulaires et des suppléants a lieu sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre et doit contenir les mentions suivantes :

- le titre de la liste présentée
- les nom, prénom, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats

Les listes doivent être déposées auprès du Maire au plus tard au début de la séance du Conseil Municipal.

Yannick HERBET indique qu'il n'a reçu qu'une seule liste, intitulée Beauvois-Sénat, composée des personnes suivantes :

- Yannick HERBET
- Lydie DEPREUX
- Didier JACQUEMIN
- Virginie LE BERRIGAUD
- Yvon CIMBE
- Gilberte BOITTIAUX
- Jean-Luc COUTEAU
- Magalie BANSE

Dans un premier temps, il convient de constituer le bureau électoral.

Présidé par le Maire, il se compose des deux Conseillers Municipaux présents les plus âgés et des deux Conseillers Municipaux présents les plus jeunes, à savoir Jean-Marie BACQUET, Jean-Luc COUTEAU, Laure BOUBET et Magalie BANSE.

A l'issue du scrutin, les votes sont dépouillés par les membres du bureau

Votants : 16

Nul : 1

Exprimés : 15 (liste Beauvois-Sénat)

Sont donc élus en qualité de délégués titulaires : Yannick HERBET, Lydie DEPREUX, Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Yvon CIMBE, et en qualité de suppléants : Gilberte BOITTIAUX, Jean-Luc COUTEAU, Magalie BANSE.

## **2) Adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord**

Confronté à un problème de pénurie de médecins de santé, le Centre de Gestion du Nord a décidé de déployer à compter de septembre prochain un dispositif nouveau qui repose en partie sur la réalisation d'entretiens de santé au travail par une infirmière placée sous la responsabilité d'un médecin de prévention, sachant que ce dernier, en fonction des problématiques relevées sur le terrain pourra recevoir les agents dans le cadre d'un suivi particulier, voire se déplacer au sein des collectivités.

S'agissant d'une nouvelle offre, une convention d'adhésion à ce service doit être passée entre la commune et le Centre de Gestion du Nord.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce document contractuel.

## **3) Vente de terrain à Mr et Mme MAHY**

Le Maire rappelle que le 3 Avril 2017, le Conseil Municipal a accepté de vendre à Mr et Mme MAHY une partie (les lots 3 et 4) des terrains de l'Espace Froidmont. Les intéressés souhaitent acquérir les deux parcelles restantes (lots 1 et 2) d'une superficie de 973 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 6 000 € englobant le prix de terrain et les frais de géomètre.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette demande, décide à l'unanimité la vente de ces terrains pour la somme de 6 000 €.

#### **4) Suppression de régies de recettes**

Yannick HERBET informe l'assemblée que la Trésorerie de Caudry effectue régulièrement des contrôles des régies de recettes et d'avances.

Suite à la dernière vérification réalisée début Juin, Mme BASQUIN préconise la suppression de deux de ces régies qui ne connaissent plus aucune activité, à savoir celle des droits de place et celle des activités périscolaires.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur leur suppression éventuelle.

Adopté à l'unanimité.

#### **5) Avance sur subvention au Centre Social l'Escale : modification de libellé de la délibération adoptée le 22 mai 2017**

Lors de sa séance du 22 mai 2017, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au Centre Social l'Escale une avance de 30 000 € sur la subvention annuelle de fonctionnement.

Le mandat de paiement de cette somme a été rejeté par la Trésorerie de Caudry au motif que la délibération ne contient pas « les informations nécessaires au contrôle » en l'occurrence le montant global de la subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme le versement de cette avance sur subvention, cette dernière n'étant fixée qu'en fin d'exercice.

#### **6) Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police**

Le Conseil Départemental du Nord a la charge de répartir le produit des amendes de police relative à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Parmi les opérations éligibles à cette dotation figure la création de quai de bus répondant aux normes d'accessibilité.

Dans le cadre des aménagements de sécurité prévus le long du RD 74 (rue Berthelot), un tel équipement pourrait être créé sur le trottoir bordant la cantine de l'école primaire.

Les travaux, prévoyant notamment la démolition du mur d'enceinte et le déplacement d'un branchement gaz et la transformation du bordurage, ont été estimés à 24 029,00 € TTC pour une subvention évaluée à 18 021,75 €.

Géry HERMANT ajoute que le Ministère de l'Intérieur a acté la complétude du dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Delphine BATAILLE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police.

## **7) Nouvelle organisation des rythmes scolaires**

Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires.

L'objectif premier est de donner aux actes de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 prévoit des évolutions possibles là où existe un consensus local entre la commune, les équipes éducatives, les parents d'élèves et les services académiques à qui il reviendra d'accorder les autorisations.

Une réunion de concertation organisée le 16 juin dernier en Mairie en présence de la Municipalité, des chefs d'établissements et du Président de l'Association de Parents d'Elèves a permis de trouver un premier accord de principe pour un retour aux 4 jours d'enseignement.

Les Conseils d'école, consultés également les 22 et 26 juin, ont émis à leur tour un avis favorable.

Il convient désormais que le Conseil Municipal se prononce sur ce retour à la semaine de 4 jours sachant que la décision finale sera prise par l'Inspection Académique de Lille.

Yannick HERBET note que la fatigue des enfants a souvent été évoquée.

Du point de vue financier, la dotation de l'Etat suffit à couvrir les frais d'organisation, étant entendu que le personnel communal participe aux NAP durant son temps de travail et que le personnel du Centre Social l'Escale est mis gracieusement à disposition.

Par ailleurs, le prochain départ de 3 enseignants de l'Ecole Maurice CAREME poserait des problèmes d'organisation en cas de maintien des NAP.

Enfin, le Maire précise que le retour aux 4 jours nécessitera une refonte des garderies périscolaires et amènera le Centre Social l'Escale à proposer de nouveau des activités le mercredi matin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette nouvelle organisation du temps scolaire dès la rentrée de septembre 2017.

## **8) Délibération modificative budgétaire**

La nécessité de remplacer le véhicule utilisé par les Restos du Cœur va imposer une modification du Budget Primitif 2017, à savoir le transfert de crédits en section d'Investissement à hauteur de 15 000 €.

Yannick HERBET informe l'assemblée que l'indemnisation par l'assurance du véhicule endommagé a été plus importante que celle prévue initialement (4 464 €).

La modification budgétaire est acceptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

## **9) Régie Electrique : annulation de créances**

Le Conseil Municipal est invité à éteindre les créances de Mr René HAESAERT pour des factures de 2012 dont il n'était pas redevable et qui n'ont pas été annulées en temps utile par la Régie Electrique ; le montant de ces factures s'élevait à la somme globale de 275,46 €.

A l'unanimité, l'assemblée décide l'annulation des titres de recettes correspondants.

### **10 ) Infos diverses**

\*le bilan financier de la classe de neige 2017 est dévoilé. Les dépenses se sont élevées à 24 439,71 € et les recettes à 2 860 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune atteint 829,99€/enfant et 69,17 €/jour enfant.

En 2016 le coût/enfant se montait à 850,73 €

\*le déploiement de la fibre numérique se confirme pour fin 2018.

Un NRO (Nœud de Raccordement Optique) sera implanté à proximité du giratoire du Jeune Bois et 3 SRO (Sous Répartiteur Optique) seront installés rue Berthelot et rue Pierre Mendès France.

Des PBO (Point de Branchement Optique) desservant 6 foyers seront prévus.

Seul l'abonnement à l'opérateur sera payant pour les usagers. Géry HERMANT précise que la commune tentera d'obtenir un abonnement mutualisé.

\*Dossier LESTRA

L'EPF a confié à VERDI Conseil une étude de configuration du site.

La convention opérationnelle qui lie l'EPF et la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis prend fin en 2021, l'EPF souhaite que la destination du site soit déterminée avant cette échéance.

Une réunion entre VERDI Conseil et MARPA Services est prévue le 12 juillet pour connaître les intentions de cette entreprise.

\*Réseau d'alerte

Réunion en Sous-Préfecture le 22 juin dernier en présence du Sous-Préfet et de Mme BASQUIN.

La situation s'améliore mais reste préoccupante à cause de l'endettement de la commune ; le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (hors budgets annexes) atteint 2 600 000 €.

Ce constat exclut tout nouveau recours à l'emprunt. Le Sous-Préfet recommande la poursuite des efforts entrepris depuis 2014, estimant le poste « subventions » trop conséquent.

Mme BASQUIN s'est dite satisfaite de cette évolution.

Yannick HERBET tient à souligner l'implication de l'ensemble du personnel communal qui a su s'adapter à la suite des départs en retraite non compensés.

Jean-Marie BACQUET blâme l'Etat qui donne des leçons aux collectivités territoriales alors qu'il est lui-même en déficit.

### **11) Questions diverses**

\*Aurélié HUET signale le non- respect des sens interdits et la vitesse excessive rues J.Bte Lebas et D.Sorlin.

Elle a remarqué également que des automobilistes empruntent les trottoirs rue Jean Moulin afin d'éviter les ralentisseurs.

\*Jean-Luc COUTEAU appelle à nouveau l'attention du Conseil Municipal sur le mauvais état des trottoirs de la rue Aristide Briand.

\*Laure BOUBET a été interpellée sur la nécessité de faciliter le demi-tour des automobilistes à l'extrémité de la rue de Cattenières.

\*Jean-Marie BACQUET souhaiterait consulter le projet des aménagements de sécurité prévus rue Berthelot et rue de Bévillers.

Géry HERMANT rappelle l'organisation de deux réunions publiques qui ont permis de déterminer les travaux à réaliser ; le projet définitif est désormais acté.

\*Jean-Marie BACQUET souligne la dangerosité du carrefour de la Poste. Pourquoi ne pas changer le sens de circulation de la rue Jean Lebas afin de soulager ce secteur ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.